

# Mes médicaments à l'HNFC



Bien informé = Mieux protégé

## ► je vais en consultations, au service des urgences ou je viens réaliser des examens (radios...)

### Que dois-je prendre avec moi ?

- Apportez vos dernières ordonnances.

## ► Je vais être hospitalisé

### Que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- **Apportez vos dernières ordonnances et vos médicaments habituels.** Quelle que soit votre durée d'hospitalisation, amenez vos médicaments dans leurs boîtes ou emballages d'origine.
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.)

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances et vos traitements habituels.



### Que dois-je faire de mes médicaments ?

- Remettez tous vos médicaments à l'infirmière qui s'occupe de votre admission.
- Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service.

Mais ne vous inquiétez pas : vos traitements vous seront rendus à votre sortie.

### Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé. Par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel.

N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement et à signaler tout symptôme inhabituel à l'équipe soignante ou au médecin.

### Tous les médicaments sont-ils fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmière au cours de l'hospitalisation ?

**OUI** Mais exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés le temps que l'hôpital les commande et ce afin d'éviter toute interruption de traitement.

Il est important de prévenir tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

### Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?

**NON !!!** Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis à l'hôpital. Remettez les à l'infirmière de votre service.

En effet, les réactions entre les différents médicaments peuvent exister et cela risque d'entraîner de graves complications.

Les médicaments ont parfois du mal à vivre ensemble.

### Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmière, que dois-je faire ?

Il est important de le signaler à l'infirmière ou au médecin qui s'occupe de vous.

En effet, si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou si une solution buvable a un mauvais goût, parlez-en à l'infirmière ou au médecin.

Il existe d'autres formes, peut-être plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution à votre problème.

## ► À la sortie

### Vais-je retrouver mon traitement habituel ?

À la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie. Lisez-la avant de quitter l'hôpital. Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous ou être substitué par un générique identique au vôtre.

Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.

N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

## ► De retour à mon domicile

### Que dois-je faire de mon ancien traitement ?

Il est important de suivre le nouveau traitement car il est mieux adapté à votre état de santé.

Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne vous sont plus utiles.

Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.

Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction.

### Vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

**OUI** L'infirmière vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée.

N'hésitez pas à les réclamer en cas d'oubli.

Demandez à votre médecin ce que vous devez en faire.



### Si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ...

- Votre médecin traitant aura reçu le compte-rendu de votre hospitalisation et saura répondre à vos questions.
- Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.